



*✓* **ADDENDUM N°1** *VR*  
**au DAO N° PP2-COM-EDP-04**

**Conception et Construction des bâtiments devant abriter le  
Centre de Contrôle National  
(Centre principal et Centre de secours)**

**Objet:** Le but de cet Addendum N°1 est de:

- i. Proroger le délai de soumission et la date d'ouverture des offres ;
- ii. Proroger le délai de demande d'éclaircissement ainsi que le délai de réponse aux demandes d'éclaircissement ;
- iii. Modifier les exigences du Maître de l'Ouvrage pour sortir l'Option 3 qui ne sera plus exercée ;
- iv. Modifier l'annexe 2, bordereau des prix.

Ainsi, le Dossier d'appel d'offres (DAO) est modifié comme suit :

## I. VOLUME I

- **Appel d'offres sans pré-qualification**

- **Page iii**

Supprimer « Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre sous la forme et pour le montant indiqué sur la **FDAO** dans la Clause 20.1 des IS. Les Offres doivent être fournies à l'adresse et de la manière indiquée dans la **FDAO** dans la Clause 23.1 des IS, au plus tard le **31 Août 2018 à 10h00**. Les offres seront ouvertes en séance publique, à l'adresse et aux date et heure indiquées dans la **FDAO** dans la Clause 26.1 des IS. »

Et remplacer par « Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre sous la forme et pour le montant indiqué sur la **FDAO** dans la Clause 20.1 des IS. Les Offres doivent être fournies à l'adresse et de la manière indiquée dans la **FDAO** dans la Clause 23.1 des IS, au plus tard le **01 Octobre 2018 à 10h00**. Les offres seront ouvertes en séance publique, à l'adresse et aux date et heure indiquées dans la **FDAO** dans la Clause 26.1 des IS. »

- **Section II, Fiche des Données de l'Appel d'offres (FDAO):**

- **Page 39, IS 8.1**

Supprimer dans son entièreté l'IS 8.1 du FDAO relative au nombre minimum de jours pour demander des questions d'éclaircissement et y répondre

Et la remplacer par « Le nombre minimum de jours avant la date limite de soumission des Offres pour recevoir toute demande d'éclaircissement est de **vingt et un (21) jours (soit le 10 Septembre 2018)**.

Le nombre minimum de jours avant la date de soumission des Offres auxquelles le Maître d'Ouvrage répondra est de **dix (10) jours (soit le 21 Septembre 2018)** en affichant les réponses sur le site Internet du Maître d'Ouvrage. »

➤ Page 42, IS 23.1

**Supprimer** l'IS 23.1 dans son entièreté

**Et la Remplacer par** « À des fins de soumission d'Offres seulement, l'adresse du Maître d'Ouvrage est :

**MCA-Bénin II  
Attn : Agence de Passation des Marchés  
95, rue 5073, quartier Zongo Nima  
Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN  
Cotonou, République du Bénin**

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Toutefois une version électronique de l'offre doit être incluse dans le pli de l'offre, sur CD ou clef USB

**La date limite pour la soumission des Offres est :**

**Date : 01 Octobre 2018**

**Heure : 10h00, heure de Cotonou ».**

➤ Page 42, IS 26.1

**Supprimer** : l'IS 26.1 dans son entièreté

**Et la remplacer par** : « L'ouverture des plis se tiendra à :

**MCA-Bénin II  
95, rue 5073, quartier Zongo Nima,  
Immeuble KOUGBLENOU, 4ème étage, Domaine de l'OCBN  
Cotonou, République du Bénin  
Date : 1<sup>er</sup> Octobre 2018  
Heure : 10h15, heure de Cotonou**

➤ Page 43, IS 33.1

**Supprimer** l'IS 33.1 dans son entièreté

**Et la remplacer par** « La devise qui sera utilisée pour l'évaluation et la comparaison des Offres sera : **US Dollars**.

Le taux de conversion sera : **Le taux de vente de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)**

La date pour le taux de change sera vingt-huit (28) jours avant la date de remise des offres, soit le **3 Septembre 2018 ».**

**VOLUME II**

- Dans le cadre du présent appel d'offres, MCA-Bénin II a décidé de retirer du DAO l'Option 3 représentant la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social, Santé et Sécurité

(EIES) incluant consultations publiques et information (Akassato – Option 3A, et Bohico  
Option 3B).

**Supprimer dans le Volume II, toute référence à l'option 3.**

- **ANNEXE 2 du Volume II, BORDEREAU DE PRIX**  
**Supprimer la feuille relative à l'Option 3 du Bordereau des Prix**

**Toutes les autres conditions et dispositions du Dossier d'Appel d'Offres qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum restent valables.**

Fait à Cotonou, le 28 Août 2018

  
**Gabriel DEGBEGNI**  
**Coordonnateur National**

